

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

DIRECTION NATIONALE DU GENIE RURAL

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE INTERNATIONAL POUR L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PROJET D'APPUI AUX SYSTÈMES D'ACTIVITÉS RIZICOLES EN TERRITOIRES DE MANGROVE (SARITEM).

Le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité et obtenu une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) pour le financement du projet d'appui aux Systèmes d'Activités Rizicoles en Territoires de Mangrove (SARITEM) dont la finalité est de contribuer, dans une logique filière et territoire à : « l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus dans les systèmes d'activités rizicoles durables des territoires de mangroves tout en préservant l'écosystème environnant ».

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction Nationale du Génie Rural se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements relatifs au titre du contrat avec un prestataire pour la réalisation des prestations relatives à l'évaluation mi-parcours du Projet SARITEM.

La riziculture de mangrove représente, pour le Gouvernement guinéen, un enjeu stratégique de la politique sectorielle agricole au sein de l'agropole « Basse Guinée » et, elle-même, ne peut s'appréhender en dehors du système d'activités multiples pratiqué par les agriculteurs et leurs familles. En territoires de mangrove, les aménagements hydroagricoles visent à « stabiliser » les zones de culture de riz grâce à la combinaison de trois résultats : i) la protection des casiers rizicoles de la submersion des eaux marines en période de culture ; ii) le contrôle des adventices et le maintien de la fertilité par l'admission de l'eau de mer en saison sèche ; iii) ainsi que le lessivage des sels de la couche arable et la satisfaction des besoins en eau du riz par un contrôle de la lame d'eau.

Le projet SARITEM vise dans le prolongement des projets précédents mis en œuvre par le Gouvernement à développer une approche globale combinant un investissement public sur les ouvrages importants (digues de protection ; ouvrages ; chemins d'exploitation) et privé, par les usagers (casiéage et entretien), dans des aménagements où la mise en valeur permet aux exploitants agricoles de dégager suffisamment d'excédents pour contribuer à l'entretien. En contrepartie, les pouvoirs publics (DNGR, Collectivités territoriales) doivent assurer les services d'accompagnement nécessaires et mobiliser les ressources complémentaires aux réparations d'envergure tout en contrôlant les réalisations effectuées par les entreprises. Ce projet s'inscrit dans une approche globale de l'aménagement du point de vue de la durabilité à travers ses trois dimensions : i) sociale (organisation des usagers et entretien des périmètres) ; ii) économique (systèmes de production et maintenance des ouvrages) et iii) environnementale (gestion des eaux pluviale et marine ; stabilisation de la riziculture). L'achèvement des travaux et la réhabilitation des périmètres endommagés après les événements climatiques exceptionnels de 2015 doivent être assurés en priorité. Seules ces bases permettront, dans un second temps, d'assurer l'extension des aménagements en Basse Guinée Sud.

L'intervention articule également des actions concernant l'aval de la filière du riz et d'autres activités agricoles d'atténuation des risques liés à la vulnérabilité de l'écosystème, notamment en matière de saliculture (substitution de la saliculture ignigène par la saliculture solaire) et de rizipisciculture (accroissement de la productivité du système de production en mangrove et incitation à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement).

De là découle l'architecture du SARITEM ou projet d'appui aux Systèmes d'Activités Rizicoles en Territoires de Mangrove dont la finalité est de contribuer, dans une logique filière et territoire à :

« l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus dans les systèmes d'activités rizicoles durables des territoires de mangroves tout en préservant l'écosystème environnant ». Les volets, ou résultats attendus, de l'intervention peuvent s'organiser en trois composantes, comme suit :

- Composante 1 : Aménagement & entretien des périmètres rizicoles
 - Volet 11 : Réhabilitation et extension des aménagements
 - Volet 12 : Gestion, entretien et maintenance des aménagements
- Composante 2 : Mise en valeur agricole durable et développement des filières riz et sel solaire
 - Volet 21 : Mise en valeur agricole durable
 - Volet 22 : Aval des filières riz et sel solaire
- Composante 3 : Coordination, suivi-évaluation et diligences environnementales et sociales
 - Volet 31 : Mesures d'accompagnement environnemental et social
 - Volet 32 : Suivi-évaluation
 - Volet 33 : Coordination du projet

La mise en œuvre du projet SARITEM implique la mobilisation coordonnée d'un ensemble d'acteurs.

Descriptif des services requis

Avant l'achèvement des activités du projet, celui-ci lance une mission d'évaluation mi-parcours qui vise à :

- i. Dresser un bilan informé, argumenté et équilibré des résultats obtenus par le projet SARITEM, à la date de l'évaluation, sur la base de l'ensemble des informations disponibles et de la consultation de toutes les parties prenantes ;
- ii. Notamment examiner et apprécier le mécanisme de coordination et le système de suivi-évaluation ;
- iii. Donner un avis et formuler des recommandations sur les modalités de sa poursuite.

Ces prestations seront réalisées par une équipe pluridisciplinaire constituée de consultants internationaux et nationaux.

Cette équipe sera composée d'experts répondant aux profils indicatifs suivants en termes de qualifications, de compétences et d'expérience : Agronome, Agro – Economiste, ingénieur GR ou ingénieur en hydraulique, sociologue ou Sigiste.

A titre indicatif, le personnel comprendra notamment pour les trois experts internationaux :

1. Un chef de mission de profil généraliste – agroéconomiste (BAC +5 ou équivalent) ayant une expérience de minimum 15 ans comme expert long terme dans les projets de développement rural et au moins deux expériences de chef de mission d'évaluation de projet (final ou à mi-parcours). Il aura une expérience avérée dans les projets d'appui aux filières agricoles en Afrique, dont deux focalisant sur la filière riz.
2. Un spécialiste en OP de formation agronome ou agroéconomiste (BAC +5 ou équivalent) avec au minimum deux expériences (minimum deux ans chaque) long terme en structuration et appui des organisations paysannes. Il aura en outre une expérience avérée dans l'appui à la fourniture de services des organisations paysannes à leurs membres (conseil agricoles, fourniture d'intrants, gestion des exploitations, etc...).

3. Un spécialiste en gestion sociale de l'eau de formation génie rural ou hydraulique (BAC +5 ou équivalent) avec au minimum 5 ans d'expérience en gestion sociale de l'eau. Il aura une expérience avérée dans l'appui aux organisations d'usagers d'aménagement hydro-agricole notamment dans l'organisation et mise en œuvre de la gestion et entretien d'infrastructures collectives.

A titre indicatif, le personnel comprendra notamment pour les trois experts nationaux :

4. Un agronome (BAC +5 ou équivalent) ayant vingt ans d'expérience dans la production vivrière et notamment la riziculture. Il aura une expérience avérée dans l'appui aux Organisations de Producteurs. Il devra prouver avoir participé à minimum 5 missions court terme dont 2 mission d'évaluation. Une expérience en zone de mangrove sera un atout.
5. Un environnementaliste/sociologue (BAC +4 ou équivalent) ayant dix ans d'expérience dans les études sociologiques, les études d'impact environnementales et sociales en zone rurale et les PGES. Il aura aussi réalisé des études approfondies sur la disponibilité de la main d'œuvre pour les travaux en HIMO et champêtres dans le cadre des projets financés par des bailleurs de fonds.
6. Un expert SIG (BAC +4) ayant dix ans d'expérience, notamment dans les aménagements hydro-agricoles. Une expérience avec les projets de développement en zone de mangrove sera un atout.

Aucun CV n'est attendu à ce stade pour ces différents profils.

Le Ministère de l'Agriculture à travers la Direction Nationale du Génie Rural invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées.

Si le candidat est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les candidats intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour exécuter les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- de l'ampleur du marché ;
- de la nature des services : évaluation, études et assistance technique dans le domaine du développement rural ;
- du domaine et de l'expertise technique :
 - o évaluations de projet ;
 - o riziculture ;
 - o aménagement hydro-agricole villageoise, travaux et entretien ;
 - o structuration des groupements et appui à leur professionnalisation ;
 - o transformation et commercialisation des produits agricoles.
- du contexte géographique dans la sous-région et en Guinée.

La Direction Nationale du Génie Rural en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dressera une liste restreinte de six (6) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues et en accord avec les procédures définies dans le code des marchés publics de la République de Guinée, auxquels elle adressera le Dossier d'Appel à Propositions (DAP) pour la réalisation des services requis.

Les dossiers de soumission doivent être obligatoirement soumis en ligne sur la plateforme gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse <https://offres.magel.gov.gn>.

En plus des dépôts en ligne qui sont obligatoires, les candidats doivent également déposer la version physique des offres rédigées en langue française en quatre exemplaires, dont un original et trois copies.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires aux jours et heures ouvrables auprès de la **Direction Nationale du Génie Rural sise à Matoto BP: 65 CONAKRY.**

Tel : (224) 622 20 24 52 / 622 27 59 67

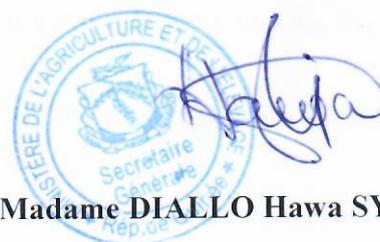
Email : mldiaby@magel.gov.gn et mohdurcis@yahoo.fr;

Les manifestations d'intérêt rédigées en Français devront être envoyées en version électronique à l'adresse ci-dessus, le 01/06/23 Heures au plus tard. *à 12 heures*

Conakry, le 14 AVR. 2023

P/ Le Ministre /PO

La Secrétaire Générale



Madame DIALLO Hawa SYLLA